

L'État et la banlieue

Par **Youcef BOUDJÉMAÏ**

Directeur à l'ADNSEA (Sauvegarde du Nord)

Les banlieues françaises sont devenues la scène dramatique de la dissociation sociale où se combinent l'échec scolaire et le chômage de masse. L'aggravation des inégalités a entraîné la déliquescence de la question sociale sur fond de déstabilisation du salariat. Depuis 1979, les émeutes en banlieues expriment, de manière cyclique, les bouleversements structurels de la France urbaine. Les émeutes de novembre 2005 ont fini par sceller, dans la vision des pouvoirs publics, les liens entre territoires et ethnicité. Plusieurs ouvrages, parus ces dernières années, analysent les enjeux complexes de ce qui est devenu des catégories territoriales de l'action publique.

Luc Bronner¹ suit, depuis 2005, l'actualité des banlieues pour le quotidien *Le Monde*. Il dresse un constat cinglant des réalités observées. Jusqu'à la fin des années 70 existait encore une certaine mixité sociale. Depuis, le chômage s'est accru, les écarts sociaux se sont creusés. Une ségrégation, liée à l'urbanisme et à la composition sociale et ethnique des quartiers, y a pris forme. Les violences qui affectent les cités dessinent une nouvelle « classe dangereuse » ayant le visage des jeunes « issus de l'immigration ». Si bien que la résolution des tensions sociales par leur mise à distance autorise à parler de « ghetto ». Au-delà de la pauvreté, l'auteur justifie le recours au mot « ghetto » par les problèmes d'enclavement territorial, l'organisation de l'État et les moyens policiers déployés. Le ghetto est donc un enfermement spatial et social délimité par ses propres frontières, ses propres lois et ses propres hiérarchies invisibles. Le ghetto renvoie également à un enfermement « mental ». Il est l'aboutissement d'une logique de « l'entre-soi ». Les volontés individuelles de se protéger, de conjurer la peur du déclassement participent inconsciemment aux phénomènes de ségrégation sociale, urbaine et ethnique. Cette analyse s'inscrit dans la continuité des travaux de Didier Lapeyronnie². Pour lui, il y a ghetto quand il y a contre-société. Le ghetto est à la fois « une cage » et « un cocon » : c'est un lieu de protection à court terme, mais également un enfermement qui, à long terme, renforce les mouvements d'évitements et de ségrégation dans des logiques internes et externes. Le processus de ghettoïsation se nourrit de l'articulation de deux mécanismes : la discrimination et la formation d'une couche sociale avec ses propres normes et son économie. Dans cette acceptation, il y a ghetto quand la ségrégation sociale, ethnique et économique enferme les gens dans un espace de relégation et débouche sur l'organisation d'une contre-société construite sur les valeurs d'une culture dominée. Produit de l'extérieur

par la discrimination, le ghetto s'alimente de récits collectifs constitutifs d'une fiction sociale fabriquée de l'intérieur des quartiers. Les gens mettent en œuvre des modes d'existence qui les protègent de l'extérieur et contribuent à un processus collectif de fabrication symbolique d'un univers particulier. La ghettoïsation renvoie, par conséquent, à un phénomène social et symbolique. Pour ces deux auteurs, le terme de ghetto s'impose d'autant plus difficilement qu'il remet en cause la fiction d'un modèle républicain qui repose sur l'intégration.

Loïc Wacquant³, dont les travaux portent sur une sociologie comparée de la marginalité urbaine, réfute cette approche. Les cités françaises ne sont pas des ensembles institutionnels topographiquement séparés sous l'effet d'une contrainte sociale et ethnique infligée par l'État. Malgré les facteurs apparents de convergence existant entre les deux pays, la comparaison entre le ghetto noir américain, par son histoire, sa structure et son fonctionnement ne peut tenir avec les banlieues « sensibles » françaises auxquelles l'État social vient en aide avec les lenteurs, les maladresses et les erreurs qui caractérisent sa politique. Dans sa comparaison de la structure, des expériences vécues et des fondements politico-économiques des marginalités américaine et française, l'auteur conclut à l'existence de « deux formations sociospatiales » distinctes. La relégation sociale et spatiale aux États-Unis s'édifie sur la base de l'appartenance raciale, accentuée par les politiques publiques de ségrégation sociale et urbaine. Quant à la banlieue hexagonale, la marginalité résulte avant tout d'une logique de classe, redoublée en partie par l'origine nationale de ses habitants et atténuée par l'action de l'État. D'un côté, le ghetto américain est un univers ethniquement et socialement *homogène*, où la pénétration de l'État est insignifiante. De l'autre, une réalité *hétérogène* selon la composition éthonationale et le rôle décisif joué par les autorités publiques. La « banlieue » française ne renvoie pas à une formation sociale *homogène*, porteuse

¹ Luc Bronner, *La loi du ghetto. Enquête dans les banlieues françaises*, éd. Calmann-Lévy, Paris, 2010.

² Didier Lapeyronnie, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, éd. Robert Laffont, Paris, 2008.

³ Loïc Wacquant, *Parias urbains. Ghettos - banlieues - État*, éd. La Découverte, Paris, 2006.

d'une identité culturelle unitaire fondée sur un clivage dichotomique entre catégories ethniques officiellement reconnues ou tolérées par l'État. Robert Castel⁴ partage cette analyse. La France n'est pas une société de castes ou d'apartheid. C'est un pays devenu pluri-culturel et pluri-ethnique dans un contexte où la République peine à intégrer des gens qui ont un héritage culturel différent. Castel place sa réflexion sur la dégradation du modèle français de l'État social qui se traduit par la mise en concurrence du modèle national de protection sociale et par une promotion exacerbée d'un moins d'État. Il saisit la discrimination négative que subit la population concernée dans trois domaines : l'école, l'emploi et la relation à la police et à la justice. Cette discrimination négative résulte des mécanismes de stigmatisation et de relégation qui frappent tout particulièrement les jeunes. Elle aboutit à la marginalité d'une citoyenneté sociale et politique, source de violences urbaines exprimant une demande d'égalité. Castel déplore le discours ethnoracialiste qui brouille les conditions politiques de la discrimination négative et qui a pour effet de construire une logique de ghettoïsation.

Deux ouvrages questionnent ce processus d'ethnisation. Sylvie Tissot⁵ analyse la question des banlieues comme une catégorie construite par la politique sociale. Elle restitue avec rigueur les conditions de l'institutionnalisation de la politique de la Ville et de la construction des « quartiers » comme catégorie d'action publique. Dans les années 80, des travaux en sciences sociales mettent en exergue deux approches : l'une portant sur le délitement du lien social et le recul de l'engagement collectif ; l'autre centrée sur les politiques publiques, le rôle de l'État et ses modalités d'intervention dans les quartiers. Conjointement émerge, au sein de l'administration centrale, un groupe de réformateurs sensibles aux questions sociales. Ces réformateurs administratifs œuvrent peu à peu à décentraliser la politique de la Ville en la situant au cœur des quartiers. La construction de cette politique des quartiers se rattache également à l'investissement de la Gauche gouvernementale après la politique de rigueur de 1983. Une nouvelle génération d'élus développe, avec l'appui du secteur associatif et le corps du travail social, une politique de « proximité » arrimée à des dispositifs nationaux comme le Développement social des

Quartiers. Cette réforme des quartiers amorce le passage d'une politique de redistribution à une politique de « lien social ». L'étude de Milena Doytcheva⁶ porte sur l'usage du territoire comme instrument privilégié d'une politique d'intégration et, plus récemment, de lutte contre les discriminations et de la promotion de la diversité. La discrimination positive est devenue un instrument de gestion publique de l'ethnicité permettant à la fois d'agir directement en direction des minorités et de conserver le principe républicain de neutralité de l'État. Cette équation entre territoire et ethnicité, qui fait aujourd'hui l'unanimité, est interrogée par l'auteur. L'inscription de la problématique anti-discrimination dans les enjeux politiques vient requalifier les enjeux sociaux et politiques de l'immigration. Il s'agit désormais de prendre en compte, dans la politique de la Ville, la dimension ethnique sans la faire intervenir explicitement dans l'espace public. C'est le rôle dévolu au territoire par l'inscription de la lutte contre les discriminations dans les politiques urbaines. L'ouvrage explore ces évolutions dans trois domaines : le développement et l'institutionnalisation des pratiques de discrimination positive territoriale, l'arrimage au territoire des politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations et, enfin, le soutien public aux organisations « communautaires » des migrants et de leurs descendants. La lecture de la question urbaine en termes d'ethnicité répond, selon M. Doytcheva, à une stratégie qui assigne le territoire à un rôle « d'équivalent fonctionnel », c'est-à-dire de substitut de l'ethnicité et, par ailleurs, à un outil de mobilisation des populations et des acteurs sociaux. Cette politique se heurte à deux limites : le territoire fait écran. Il sert de faire valoir à une politique anti-discrimination qui peine à se construire. Le territoire n'est pas une catégorie d'intervention comme une autre. Il engage des faits sociaux collectifs et porte en cela une dimension symbolique et politique.

Ni démarche journalistique ni objet d'étude sociologique, le livre de Judith Revel⁷ croise les approches pour faire le récit d'une banlieue fantasmée. Il invite, avec une rare originalité, à conjurer nos peurs et nos préjugés car, conclut l'auteur, « le Minotaure n'existe pas ». ■

⁴ Robert Castel, *La discrimination négative. Citoyens ou indigènes ?*, éd. du Seuil, La République des idées, Paris, 2000.

⁵ Sylvie Tissot, *L'État et les quartiers*, éd. du Seuil, Paris, 2007.

⁶ Milena Doytcheva, *Une discrimination positive à la française ?*, éd. La Découverte, Paris, 2007.

⁷ Judith Revel, *Qui a peur de la banlieue ?*, éd. Bayard, Paris, 2008.